



# Sites Internet illicites

L'accès à des sites Internet illicites est strictement interdit, en vertu des politiques de l'employeur, et est contraire au *Code des valeurs et d'éthique*.



Un message du  
Groupe de travail conjoint **sur l'éthique**

RHDCC, DSC, région du Québec



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada